



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**LE 31 MAI 2023**

**REP PMCB, RECOURS À L'ENCONTRE DE L'AGRÉMENT DE VALDELIA :  
FEDEREC MET LES POINTS SUR LES « i ».**

**LE RÉFÉRÉ, UNE PREMIÈRE ÉTAPE QUI VA PERMETTRE D'ALLER À  
L'ESSENTIEL : LES DÉBATS SONT OUVERTS !**

La première audience, en référé, du 9 mai 2023 fut l'occasion pour FEDEREC de présenter clairement devant le juge des référés du Tribunal Administratif de Paris, et devant les représentants de l'État, l'ensemble des points bloquants du dossier de demande d'agrément de l'eco-organisme Valdelia sur la REP PMCB (Responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du bâtiment).

Au regard de la légitimité des arguments de FEDEREC, les pouvoirs publics peuvent à présent exercer leur pouvoir de police à l'encontre de Valdelia, afin d'obtenir la mise en conformité de son agrément.

La Fédération souhaite également que Valdelia, comme il s'y est engagé lors de cette audience, confirme sa volonté d'ouvrir le dialogue avec FEDEREC en vue d'un accord.

Si le tribunal administratif de Paris a décidé de ne pas suspendre immédiatement l'agrément de Valdelia sur la REP PMCB, c'est uniquement en réponse à la notion d'urgence. En effet, la preuve de l'urgence de l'atteinte à l'intérêt public et aux intérêts défendus par FEDEREC n'était pas encore établie. Le juge des référés a, par ailleurs, choisi de ne pas se prononcer sur le « doute sérieux » et que le débat reste entier sur la légalité de l'agrément.

L'étude approfondie de la légalité de la décision sera opérée à présent par le juge du fond, saisi du recours en annulation déposé par FEDEREC.

FEDEREC reste confiante et déterminée dans son action. L'issue positive de ce dossier sera essentielle pour toute une filière en cours de transformation.

### **Pour mémoire**

La REP PMCB représente un bouleversement des procédures de la gestion des déchets du bâtiment qui impacte l'ensemble des parties prenantes. Le temps de la discussion est donc nécessaire. FEDEREC participe activement aux discussions engagées par l'ensemble des éco-organismes ayant obtenu un agrément dans un esprit constructif considérant les intérêts des intervenants historiques, et en vue de la performance de la filière.

Des points de blocage ont parfois pu être dépassés grâce au dialogue parfois non. Dans ce cas, FEDEREC initie des actions juridiques d'abord gracieuses puis contentieuses si nécessaire.

À ce jour l'agrément accordé à Valdelia, tel que rédigé, constitue d'une manière globale un « abus de pouvoir » que FEDEREC dénonce dans le cadre d'un recours en annulation déposé le 15 avril 2023 qui devra statuer sur le fond.

Dans le même temps, la Fédération a déposé un référé auprès du tribunal administratif (sur la forme) dont les conclusions ont donc été rendues ce 9 mai 2023.



*« La REP PMCB ne pourra se faire aux dépens des professionnels du secteur notamment des PME. »*

**François EXCOFFIER, Président de FEDEREC**

### **LES DÉCHETS DU BÂTIMENT EN CHIFFRES-CLÉS**

Source : L'Observatoire statistique annuel FEDEREC - Indicateurs calculés en 2022 sur la base des données 2021)

- En 2021, l'estimation annuelle du gisement collecté est d'environ **40 Mt** de déchets du bâtiment. Le tonnage de déchets non dangereux collectés par les opérateurs privés est estimé à environ **15,6 Mt**, soit environ **39 %** du gisement total.
- Le chiffre d'affaires s'élevait à **2mrd €** en 2021, soit une hausse de **19,8 %** vs 2020. Cette progression résulte de l'augmentation des tonnages collectés, mais également de la hausse des coûts de traitement.

## Ci-dessous, rappel des indicateurs économiques, sociaux et environnementaux du marché du recyclage en France

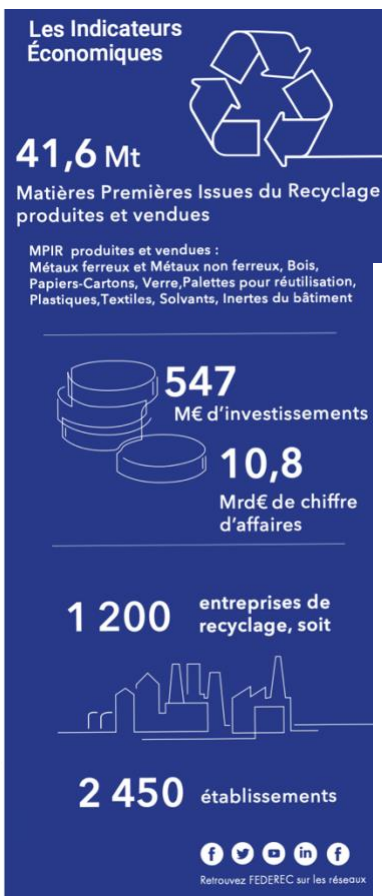
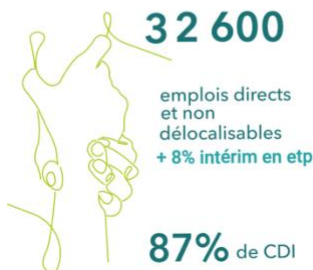
(source : L'Observatoire statistique annuel de FEDEREC - Indicateurs calculés en 2022 sur la base des données 2021)



# 2021

## LE MARCHÉ DU RECYCLAGE

### Les Indicateurs Sociaux



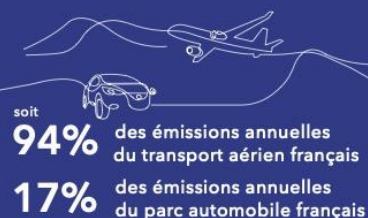
# 2021

## LE MARCHÉ DU RECYCLAGE

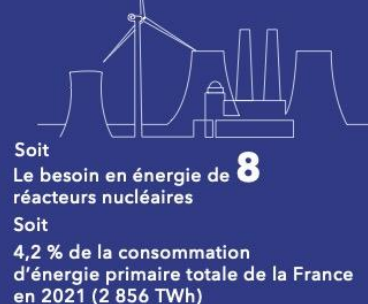
### Les Indicateurs Environnementaux



**22Mt** de CO<sub>2</sub> eq évitées grâce au recyclage



**121** TWh de consommation d'énergie primaire évitée grâce au recyclage



**77%** d'économie d'énergie réalisée grâce au recyclage du carton



**FEDEREC** est la Fédération Professionnelle des Entreprises du recyclage. Elle est régie par le Livre IV, Titre 1<sup>er</sup> du Code du Travail. Créée en 1945, **FEDEREC** représente 1 200 entreprises soit 2 400 établissements, de la TPE au grand groupe, répartis sur l'ensemble du territoire français et dont l'activité consiste en la collecte, le tri, la valorisation matière des déchets industriels et ménagers ou le négoce/courtage de matières premières issues du recyclage. **FEDEREC** est structurée en 12 filières et 8 syndicats régionaux.

Contact presse : Agence Profile - 01 56 26 72 00 - [federec@agence-profile.com](mailto:federec@agence-profile.com)